

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019

Président : Monsieur Didier BAZIN

Présents : MM Jean-Michel Napieray, Jean-Christophe Pavy, Dominique Masson, Nicolas Monlezun, Tristan Leroux, Aline Reichenbach, Philippe Vasseur.

Absentes excusées : Mesdames Aurélie Thirion, Patricia Thiriez, Fatma Herouali.

Ordre du jour :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Après présentation et débat, le conseil municipal décide par 7 voix pour et une abstention d'émettre un avis favorable.

Remarques annexées à la présente délibération :

Le conseil demande que dans un but de transparence et d'équité soit justifié le classement des parcelles en N, en NS ou en NL.

Montécouvé :

Les parcelles ZC 40 et ZC 41 classées en N appartenant à 2 propriétaires différents alors que dans d'autres situations, les parcelles peuvent être classées en Ns suivant qu'il y figure ou non des constructions.

Chafosse:

Des parcelles peuvent être pour partie en zone constructible rose et pour partie en Ns alors que dans d'autres zones ces parties non constructibles sont en N : AO 44, AO 43, AO 40, AO 38, AO 167, AO 175, AO 30, AO 31, AO 20, AO 177, AO 28, AO 22, AO 19, AO 18 ; AO 166, AO 165, AO 11, AO 164, AO 161, AO 32, AO 34, AO 162, AO 163, AO 1, AO 34, AO 32.

Route de Vertes-Feuilles :

Toutes les parcelles d'une même propriété classées en NL alors qu'un projet antérieur au PLUI n'en prévoyait qu'une partie. Le demandeur peut-il justifier de la nécessité d'inclure les parcelles ZB 22 et ZB 26, situées de l'autre côté du ru, corridor écologique de la trame bleue, proches du village ainsi que la parcelle ZD 80 sur Dommiers, en pente

Le Jardin :

Dans le cadre de la réhabilitation des carrières après la fin d'exploitation, les parcelles ont vocation à revenir agricoles à partir de 2023. Sur le document, elles sont en N ou Ns :

AI106, AI 108, AI 104, AI 102, AI 88, AI 77, AI 85, AI 86, AI 79, AI 75, AI 71, AI 61, AI 57, AI 49, AI 55, AI 34, AI 43, AI 53, AI 59, AI 64, AI 65, AI 67, AI 69, AI 73, AI 81, AI 87, AI 47, AI 100, AI 101, AI 111.

AN 117, AN 82, AN 121, AN 97, AN 119, AN 101, AN 103, AN 105, AN 107, AN 109, AN 111.

Elevages de chiens :

AH 118

Aire de jeux communale :

ZC 46, ZC 47, ZC 17.

Périmètre d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux :

La règle est-elle la même lorsqu'il s'agit de la forêt domaniale ou de bois privés ? Une ligne existe au sud du village mais pas au nord.

Avantage mutuelle des salariés:

Les communes peuvent prendre en charge une partie de la complémentaire maladie chirurgicale de leurs salariés. Le conseil décide de prendre en charge 25% de la CMC individuelle de ses salariés dans la limite de 25€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses :

Départ en retraite Monsieur Dupuis

Mr Francis Dupuis a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2019. Le prochain conseil élu en mars décidera du maintien du poste.

Point propre de la rue de Vertes-Feuilles :

Face à l'incivilité croissante, le conseil décide de mettre en place une surveillance.

Radars pédagogiques :

Le recueil des informations des 2 radars mis en place au 1^{er} juillet sur le RD 17 fait apparaître un certain nombre d'éléments : Sur un trafic d'environ 80 véhicules/jour, 85% ont une vitesse moyenne de 64 km/h au lieu de 50 km/h. Avec la mise en place de haies en bordure de voies et de bordures aux carrefours, le conseil poursuivra sa réflexion pour réduire la vitesse des véhicules dans le village.

Sur le RD 17, certains particuliers protègent le devant de leur propriété sur le domaine public. Le conseil rappelle que ces dispositifs ne doivent pas constituer un danger pour la sécurité des usagers de la route.

La séance est levée à 22 h 20.